

Les subsides

sérieusement s'engager à hausser de \$50 le supplément de revenu garanti des personnes seules. Il entend le faire à compter de juillet. Il a pris cet engagement dans le cadre du budget de février et il ne l'a pas pris à la légère.

Les députés savent que des milliers de pensionnés de la vieillesse comptent sur cet argent. Ils savent également que le gouvernement va présenter sous peu le projet de loi nécessaire. Pourquoi donc, dans ces conditions, l'opposition parle-t-elle de retard? Qu'espère-t-elle, monsieur le Président, si ce n'est d'inquiéter inutilement les pensionnés? Ceux-ci ont déjà bien assez de mal à joindre les deux bouts sans devoir se demander par-dessus le marché s'ils devront se passer de la hausse que le gouvernement leur a promise. Je sais que les députés d'en face vont vouloir rassurer les pensionnés en s'engageant à adopter le projet de loi pertinent dès que le gouvernement le présentera.

Pour notre part, monsieur le Président, je tiens à faire savoir aux députés et à tous les Canadiens que le gouvernement du Canada entend demeurer fidèle à ses promesses et présenter son projet de loi dans les plus brefs délais. Avec la collaboration de tous les députés, nous pourrions l'adopter très rapidement; et puisque les députés de l'opposition se sont dits en faveur de ces propositions, je n'hésite pas à promettre aux personnes seules qui touchent le supplément de revenu garanti que leurs chèques seront majorés de \$25 à compter de juillet.

M. le vice-président: Questions? Commentaires?

Mlle MacDonald: Monsieur le Président, le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Campbell) pourrait-il nous dire quand exactement le gouvernement entend présenter le projet de loi visant à majorer le supplément de revenu garanti? Le ministre a dit qu'il le ferait sous peu. Mais bien des Canadiens d'un bout à l'autre du pays voudraient bien savoir quand. Que le ministre nous en donne la date! Le gouvernement nous tient le même discours depuis février dernier. Le ministre ne pourrait-il pas tout simplement nous dire la date?

M. Campbell (Cardigan): Monsieur le Président, je ne suis pas en mesure d'indiquer de date précise. Cependant, je puis dire à l'honorable représentante que si les députés d'en face sont prêts à accorder la priorité à ce projet de loi, nul doute que le leader du gouvernement à la Chambre et son homologue de l'opposition pourront très rapidement convenir de la date à laquelle ce projet de loi pourrait être présenté et adopté le plus rapidement possible.

Mlle MacDonald: Monsieur le Président, nous estimons que le ministre des Affaires des anciens combattants en l'occurrence vient de prendre un engagement. Nous avons bien plus de mal à nous entendre avec le leader du gouvernement à la Chambre qu'avec le ministre qui vient de parler. Donc, j'y compte sans savoir vraiment si le leader du gouvernement à la Chambre s'exprimera aussi ouvertement que le ministre vient de le faire.

Quoi qu'il en soit, le ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement entend présenter en même temps le projet de loi visant à modifier les règlements relatifs aux régimes enregistrés d'épargne-retraite afin d'avantager les Canadiens qui gagnent plus de \$55,000 par an? Pour favoriser ce groupe choisi de Canadiens il va en coûter au gouvernement quelque 300 millions de dollars de revenus. En ce qui me concerne pareil avantage n'est ni prioritaire ni même nécessaire. Je me demande cependant si le ministre peut nous dire si la mesure

annoncée par le ministre des Finances dans son exposé budgétaire de février, sera ou non présenté également.

M. Campbell (Cardigan): Monsieur le Président, je vais commencer mes observations sur la question secondaire en parlant d'abord de la première. Comme nous le savons tous, monsieur le Président, la Chambre est actuellement saisie d'un certain nombre d'initiatives et de mesures financières que nous sommes convenus d'étudier en priorité et auxquelles les députés de l'opposition doivent accorder leur entier appui afin que l'on puisse les expédier rapidement. C'est ainsi que la Chambre pourrait être saisie le plus tôt possible des mesures modificatives nécessaires pour augmenter de \$25 le supplément de revenu garanti dès juillet. J'espère que cet esprit de coopération qui a semblé régner à ce moment-là pourrait également s'étendre à la mesure législative dont il est question.

Quant à la question secondaire de l'honorable représentante, je regrette, monsieur le Président, mais je ne possède pas d'information à ce sujet; je ne puis donc vraiment pas lui fournir de réponse à cet égard.

• (1200)

M. Miller: Monsieur le Président, je voudrais demander au ministre comment il se fait que le gouvernement de l'Ontario a pu accepter de faire bénéficier les retraités de cette augmentation de \$50 du SRG en l'exemptant de l'impôt, alors que nous ne pouvons pas obtenir le même accord sur l'augmentation de \$102. Le ministre sait-il si le gouvernement fédéral a consulté les autres gouvernements provinciaux pour veiller à ce qu'ils exemptent de l'impôt les augmentations du SRG que pourrait approuver notre Chambre des communes?

M. Campbell (Cardigan): Monsieur le Président, je crois savoir que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a effectivement engagé des consultations, par le truchement de ses collaborateurs, avec les divers gouvernements provinciaux pour veiller à ce que l'augmentation de \$50 du SRG parvienne bien à chacun des retraités. En fait, je crois que le ministre a elle-même déclaré à la Chambre qu'elle considérerait comme un devoir prioritaire de veiller, au moyen de consultations et de mesures de contrôle, à ce que les retraités touchent intégralement cette augmentation de \$50 exempte de toutes charges supplémentaires par exemple, que pourraient imposer les gouvernements provinciaux.

Sauf erreur, tout le monde s'entend là-dessus. Selon moi, l'Ontario est le meilleur exemple. Le gouvernement ontarien a déjà annoncé publiquement son intention non seulement d'accorder cette augmentation de \$50, mais également de la hausser, afin de s'assurer que les prestations reçues par un pensionné seul équivalent à 60 p. 100 de celles accordées à un couple marié.

En ce qui a trait à la raison pour laquelle une augmentation de \$102 est inacceptable, je crois qu'il s'agit simplement d'une question de coûts.

M. Taylor: Monsieur le Président, je voudrais faire une observation, puis poser une question au ministre. Le député de Sudbury (M. Frith) a donné l'impression que de ce côté-ci de la Chambre, nous retardions l'adoption de ce projet de loi. Il nous a demandé pourquoi nous ne l'avions pas adopté. Monsieur le Président, on essaie là de faire croire à tort aux Canadiens que pour une raison quelconque nous ne voulons pas laisser le gouvernement adopter ce projet de loi. La vérité, bien